Les aides présentes en forêt et les outils indispensables
Le 24 avril 2026 à Pierrefontaine-les-Varans

Nombre de participants : 8

Après une introduction sur le CNPF et les surfaces forestières en Bourgogne-Franche-Comté et dans les Doubs, les différentes aides accessibles aux propriétaires ont été présentées :

Les financements directs via le versement d'une subvention :

- France Nation Verte :

Explication des critères, les forêts concernées, les montants éligibles et max, les documents nécessaires

- Label Bas Carbone

Explication des critères, de la méthode, des dépenses éligibles, du fonctionnement, de la base de calcul des documents nécessaires

- Aides régionales à la gestion forestière exemplaire

Explication des critères, des travaux éligibles, des modalités, des plafonds et des documents nécessaires

- Autres mécénats privés

Des financements indirects via des exonérations d'impôts fonciers ou des réductions d'impôts

- Exonération de la taxe foncière suite au renouvellement du peuplement

- DEFI travaux : demande de réduction d'impôts suite à des travaux sylvicoles

En contrepartie de ces aides, les propriétaires s'engagent à fournir, entre autres, les documents suivants :

- Numéro SIREN : numéro identifiant le propriétaire comme sylviculteur et permettant le versement des aides

Explication du numéro SIREN et comment l'obtenir

- Les documents de gestion durable : document permettant d'obtenir une garantie de gestion durable sur leur forêt.

Base réglementaire des documents de gestion durable et les documents existants et leurs spécificités.

L'après-midi a été consacré à la visite d'une propriété forestière, dont le Plan Simple de Gestion est en cours de rédaction par le propriétaire. Celui-ci a donc pu expliquer les différentes étapes de la rédaction, la description des peuplements, et comment les différents enjeux liés à la forêt ont été pris en compte.

LUNET Bénédicte – ingénieur départemental du Doubs

Centre National de la Propriété Forestière | Bourgogne-Franche-Comté
18 boulevard Eugène Spuller – 21000 DIJON
+33 (0)3 80 53 10 00
bfc@cnpf.fr – bourgognefranchecomte.cnpf.fr
Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier - SIRET 180 092 355 00197 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 75180092355